

adopté

SÉNAT

le 4 nov. 1975.

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

autorisant l'approbation de la Convention consulaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, signée à Paris le 24 mai 1974.

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention consulaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République

Voir les numéros :

Sénat : 395 (1974-1975) et 18 (1975-1976).

algérienne démocratique et populaire, signée à Paris le 24 mai 1974 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1975.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au n° 395 (1974-1975) Sénat.